

Coordinateur(trice) parcours patient*

Voir [Coordinateur\(trice\) de parcours en santé](#) (Répertoire des métiers de la FPH, mars 2015)

Etablir des liens permettant l'optimisation de la prise en charge sanitaire, sociale et médicosociale, en accord avec l'établissement de santé référent et du patient.

Préciser les différents types d'intervenants nécessaires selon le projet de soins établi.

Organiser avec le médecin traitant, en collaboration avec l'équipe hospitalière, le retour au domicile du patient, dans les conditions les plus adéquates possibles.

SOINS

COORDINATION EN SANTÉ

NIVEAU DE QUALIFICATION MINIMUM

Niveau 5 (Bac + 2, BTS, DUT)

RÉPERTOIRE DES MÉTIERS DE LA SANTÉ ET DE L'AUTONOMIE - FPH

05U40

RÉFÉRENTIEL

AUTRES RÉFÉRENTIELS

- [Pôle emploi Code ROME : J1502 Coordination de services médicaux ou paramédicaux](#)
- [CNFPT Répertoire des métiers territoriaux : B4B/04 Coordonnateur ou coordonnatrice de santé](#)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Arrêté du 19 avril 2002](#)

FORMATION

Diplôme d'Etat de cadre de santé (43435)

INFOS GÉNÉRALES

NIVEAU DE QUALIFICATION

Niveau 6 (Licence)

CERTIFICATEUR

Ministère chargée de la santé

VALIDEUR

Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS)

TEXTES DE RÉFÉRENCES

- [Décret n°95-926 du 18 août 1995](#)

RÉPERTOIRE

- [RNCP38443](#)

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

[Les prérequis au concours cadre](#)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/34818/>

ACCÈS

VOIE D'ACCÈS AU DIPLÔME

Formation initiale et continue

ADMISSIBILITÉ

- Être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - Diplôme d'État d'infirmier
 - Diplôme d'infirmier de secteur psychiatrique
 - Diplôme d'État de puériculture
 - Diplôme d'État d'infirmier anesthésiste
 - Diplôme d'État d'infirmier de bloc opératoire
 - Diplôme d'État de manipulateur d'électroradiologie médicale ou B.T.S. d'électroradiologie médicale
 - Diplôme d'État de laborantin d'analyses médicales, ou D.U. de Technologie option Biochimie, ou B.T.S. de Biochimie ou B.T.S. d'analyses biologiques
 - Diplôme d'État de masseur-kinésithérapeute

- B.T.S. de diététique ou DUT de biologie appliquée option Diététique
 - Diplôme d'État d'ergothérapeute
 - Diplôme d'État de psychomotricien
 - Brevet professionnel de préparateur en pharmacie.
-
- Justifier de 4 ans (équivalent temps plein) d'exercice effectif de la profession au 31 janvier de l'année des épreuves de sélection.
-
- Epreuve écrite et anonyme (4 h, notée sur 20) : Commentaire d'un texte sur un sujet d'ordre sanitaire et social pour tester les capacités d'analyse et de synthèse du candidat, son aptitude à développer et argumenter ses idées par écrit. Une double correction est assurée. L'admissibilité est déclarée pour les candidats ayant une note égale ou supérieure à 10/20.
-

MODALITÉS D'ADMISSION

Epreuve orale (30 mn, notée sur 20)

- Exposé oral (10 mn) : présentation d'un dossier + entretien individuel (20 mn).
 - L'évaluation de cette épreuve prend en compte : le dossier d'admission, l'exposé et l'entretien.
 - Note finale = note d'admissibilité + note d'admission.
 - Ne peuvent être déclarés admis que les candidats dont la note finale est égale ou supérieure à 20/40, et dont la note d'admission n'est pas inférieure à 10/20.
-

JURY

Présidé par l'Inspecteur Régional, il est composé :

- du Directeur de l'École de Cadres ou de son représentant
- d'un Directeur ou d'un enseignant d'une école paramédicale
- d'un Cadre Supérieur
- d'un Directeur d'hôpital
- d'un Médecin hospitalier
- d'un Enseignant relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur.

Les enseignants des écoles paramédicales et les cadres supérieurs appartiennent à la même profession que le candidat.

PROGRAMME

Durée

42 semaines (dont 1 semaine de congés)

Enseignement théorique (24 ou 26 semaines)

6 modules :

Module 1 : Initiation à la fonction de cadre (90 h)

Module 2 : Santé publique (90 h)

Module 3 : Analyse des pratiques et initiation à la recherche (90 h)

Module 4 : Fonction d'encadrement (150 ou 180 h)

Module 5 : Fonction de formation (150 ou 180 h)

Module 6 : Approfondissement des fonctions d'encadrement et de formation professionnels (150 h)

Stages (13 ou 15 semaines, soit 130 ou 150 demi-journées)

Ils peuvent être effectués en continu ou en discontinu et doivent être organisés en cohérence avec les enseignements théoriques.

OBTENTION DU DIPLÔME

Modules 1-2-4-5

Chaque module comprend une épreuve écrite et/ou orale, notée(s) sur 20. Le module est validé si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10/20.

Modules 3 et 6

Mémoire individuel donnant lieu à soutenance, noté sur 20. Les deux modules sont validés si la note obtenue par le candidat est égale ou supérieure à 10/20.

STATUT ET ACCÈS

Corps des cadres de santé paramédicaux

STATUT DANS LA FPH

Catégorie A

Grades

- Cadre de santé paramédical (11 échelons)
- Cadre supérieur de santé paramédical (8 échelons)
- Cadre de santé paramédical hors classe (5 échelons + 1 échelon spécial)

MODALITÉS DE RECRUTEMENT DANS LA FPH

Concours interne sur titres

Organisé au niveau d'un ou plusieurs établissements d'un même département ou dans plusieurs départements

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet et dans les agences locales pour l'emploi

Conditions

- Etre titulaire du diplôme de cadre de santé
- Etre fonctionnaire hospitalier appartenant aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans l'un ou plusieurs de ces corps.

OU

- Etre agent non titulaire de la fonction publique hospitalière
- Etre titulaire de l'un des diplômes d'accès aux corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé
- Compter au moins 5 ans de service effectifs en qualité de personnel de la filière infirmière, de rééducation ou médico-technique

Quota : au moins 90 % des postes offerts aux concours interne et externe

Concours externe sur titres

Organisé au niveau d'un ou plusieurs établissements d'un même département ou dans plusieurs départements

Avis affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur son site Internet et dans les agences locales pour l'emploi

Conditions

- Etre titulaire des diplômes ou titres requis pour le recrutement dans les corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques et du diplôme de cadre de santé (ou de certificats équivalents)
- Compter au moins 5 ans d'exercice dans les corps des personnels infirmiers, de rééducation ou médico-techniques ou les corps équivalents des secteurs public ou privé

Quota : 10 % des postes offerts aux concours interne et externe

Promotion professionnelle

Dispositif des études promotionnelles pour préparer le diplôme de cadre de santé

Conditions

- Réussite à l'entrée en Institut de Formation des Cadres de Santé (IFCS)
 - Accord de prise en charge par l'établissement employeur
 - Contrat d'engagement de servir dans un établissement de la FPH d'une durée égale au triple de celle de la formation dans la limite de 5 ans à compter de l'obtention du diplôme
-

Détachement ou intégration directe

Possibilité d'intégration dans le corps de détachement à tout moment à la demande de l'intéressé

Conditions

- Etre fonctionnaire dans un corps ou cadre d'emplois classé de catégorie A
 - Justifier des diplômes, titres ou autorisations exigés pour l'accès au corps
-

Ressortissants européens

Justifier d'un titre et/ou d'une expérience professionnelle permettant l'exercice de la profession sur autorisation de l'autorité compétente et sous réserve de mesure de compensation, si les qualifications professionnelles attestées font apparaître des différences substantielles.

ÉVOLUTION DANS LA FPH

AU GRADE DE CADRE SUPÉRIEUR DE SANTÉ paramédical

Concours professionnel ouvert dans chaque établissement

CONDITION

- Compter au moins 3 ans de services effectifs dans le grade de cadre de santé paramédical

AU GRADE DE CADRE DE SANTÉ paramédical hors classe

Inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Conditions

- Compter au moins 1 an dans le 4ème échelon du grade de cadre de santé paramédical
- Justifier de 8 ans d'exercice dans des emplois ou fonctions correspondant à un niveau élevé de responsabilité

OU

Inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Conditions

- Avoir atteint le 8^{ème} échelon du grade de cadre de santé paramédical
- Avoir fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle
- Avoir obtenu 4 nominations par inscription au choix au tableau annuel d'avancement

Fonctions

- Fonctions d'encadrement d'un nombre élevé de cadres de santé paramédicaux et de personnels de soins
- Fonctions à haut niveau de responsabilité : direction, coordination, encadrement, coordination de projets (liste fixée par arrêté des ministres chargés de la santé et de la fonction publique)

AU GRADE DE DIRECTEUR DES SOINS DE 2^{ÈME} CLASSE

Concours national interne sur épreuves

CONDITIONS

- Etre cadre de santé
- Compter au moins 5 ans de services effectifs dans le grade

Au grade de directeur d'établissements sanitaire, sociaux et médico-sociaux de classe normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 780
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

Au grade de directeur d'établissements sanitaire, sociaux et médico-sociaux hors normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 966
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 6 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

Au grade de directeur d'hôpital de classe normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 852
- Compter 8 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 9 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

Au grade de directeur d'hôpital hors normale

Tour extérieur, après inscription sur une liste d'aptitude arrêtée par le DG du CNG

Conditions

- Avoir atteint dans le corps d'origine un grade avec un indice terminal au moins égal à l'indice brut 966
- Compter 10 ans de services effectifs dans la catégorie A

Quota : 6 % au plus des élèves directeurs titularisés après la formation EHESP

EXERCICE DU MÉTIER

CONDITIONS ET ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Relations professionnelles

- Médecin coordonnateur
- Professionnels médicaux et paramédicaux

Structures

- Etablissement de soins (hôpital, clinique)
- Structure d'accueil (centre de rééducation et de rééducation fonctionnelle, ...)
- Institut de formation

Conditions

- Travail en horaires décalés, les fins de semaine, jours fériés, de nuit
 - Possibilité d'astreintes ou de gardes
-

LIENS PROFESSIONNELS

- [La fonction de cadre de santé \(Infirmiers.com\)](http://Infirmiers.com)
- Cadredesante.com

MOBILITÉ

PASSERELLES

Passerelles dans les autres fonctions publiques

- [Fonction publique territoriale](#)
-